

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2024 - 28

**portant demande de financement au titre de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 – DETR 2025 –
pour le projet d'aménagement d'un atelier de sellerie garnissage
dans un espace de l'ancienne friche industrielle
route de la Courtine**

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Vu la délibération n° 2024 – 68 en date du 27 Novembre 2024 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 et décidant de leur priorisation.
- Considérant que la priorité 1 a été décidée pour le projet relatif à l'aménagement d'un atelier de Sellerie Garnissage,
- Vu la rubrique n° 14 du Règlement de la DETR 2025, indiquant un taux maximum de DETR de 40% avec un bonus de 10% pour les Petites Villes de Demain – PVD –,
- Considérant la labellisation de la commune d'Auzances « Petites villes de Demain », ce qui fait que ce projet peut prétendre à un taux maximum de 50% au titre de la DETR 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Un dossier est déposé au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement d'un atelier de Sellerie Granissage, pour un montant total de 45 793, 00 € HT.

Article 2 : Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

Coût de l'opération :	45 793, 00 € HT
Menuiseries	7 266, 00 €
Electricité	6 960, 00 €
Aménagement accès	5 570, 00 €
Maçonnerie	25 997, 00 €

Total Recettes**45 793, 00 €**

- Subvention au titre de la DETR 2025 (50%) 22 896, 50 €
- Part communale 22 896, 50 €

Article 3 : Madame le Maire se charge de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour ce projet.

Auzances, le 6 Décembre 2024

Le Maire,

Françoise SIMON

